Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20260211-202602005-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Février 2026

L'an deux mil vingt-six le 11 février à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Oust, située au 4 rue du Calvaire à Saint-Marcel, nouvelle salle de conseil municipal et qui devient le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire.

Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13
Date de la convocation : 05/02/2026
Date d'affichage : 05/02/2026
Vote : à la majorité
Pour : 1
Contre : 10
Abstention : 1

Présents : Mme ROBERT Armelle, Maire, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle, TEXERAUD Patrick, Mme GRU Valérie, M. DESMAS Xavier, Mme CHEVALIER Chantal, M. SOURGET Mikaël, Mme GICQUEL Fanny

Absents excusés :
M. THEBAUD Didier a donné pouvoir à Mme ROBERT Armelle,
Mme ROLLO-CHEREL Aurélie a donné pouvoir à Mme MODICOM Nolwenn,
M. GILLEMOT Bernard,

A été nommé secrétaire : Mme MODICOM Nolwenn,

2026-02-005- DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE AB122

Madame Le Maire expose les courriers reçus en mairie le 31 décembre 2025 par deux administrés dont les terrains jouxtent la parcelle communale AB 122, sollicitant l'acquisition d'une partie chacun de cette parcelle.
Une demande concerne l'acquisition pour réaliser un carport et peut-être, plus tard, un studio pour un enfant en situation de handicap.
L'autre demande concerne un projet de construction de garage.
Considérant que la parcelle cadastrée AB 122 d'une superficie de 816 m², appartient au domaine privé de la commune,
Considérant que la commune dispose de très peu de foncier et que cette parcelle constitue donc une réserve foncière pour la commune, qu'elle a été identifiée lors de la révision du PLU, comme pouvant répondre à un besoin de logements pour personnes âgées, ou jeunes stagiaires ou en emploi CDD,
Considérant l'intérêt pour la commune de conserver cette parcelle,

Une élue concernée par la demande n'a pas pris part au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

- **Décide de** refuser la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée AB122.

Le Maire

Armelle ROBERT